



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

AU CŒUR DES **MUTATIONS**
DU **SECTEUR ÉNERGÉTIQUE**
EN ÎLE-DE-FRANCE

Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis
Val-de-Marne
Essonne
Yvelines
Val-d'Oise
Seine-et-Marne

186

collectivités adhérentes

dont **64** pour l'électricité

5,5

millions d'habitants sur le territoire

150^{M€}

d'achat de gaz par an dans le cadre du groupement de commandes et

3^{TWH}

d'achat de gaz

1^{ER}

acheteur public de gaz en Île-de-France

10 %

des volumes de gaz acheminés en France

9429^{KM}

de réseaux de gaz

8785^{KM}

de réseaux électriques

253^{KM}

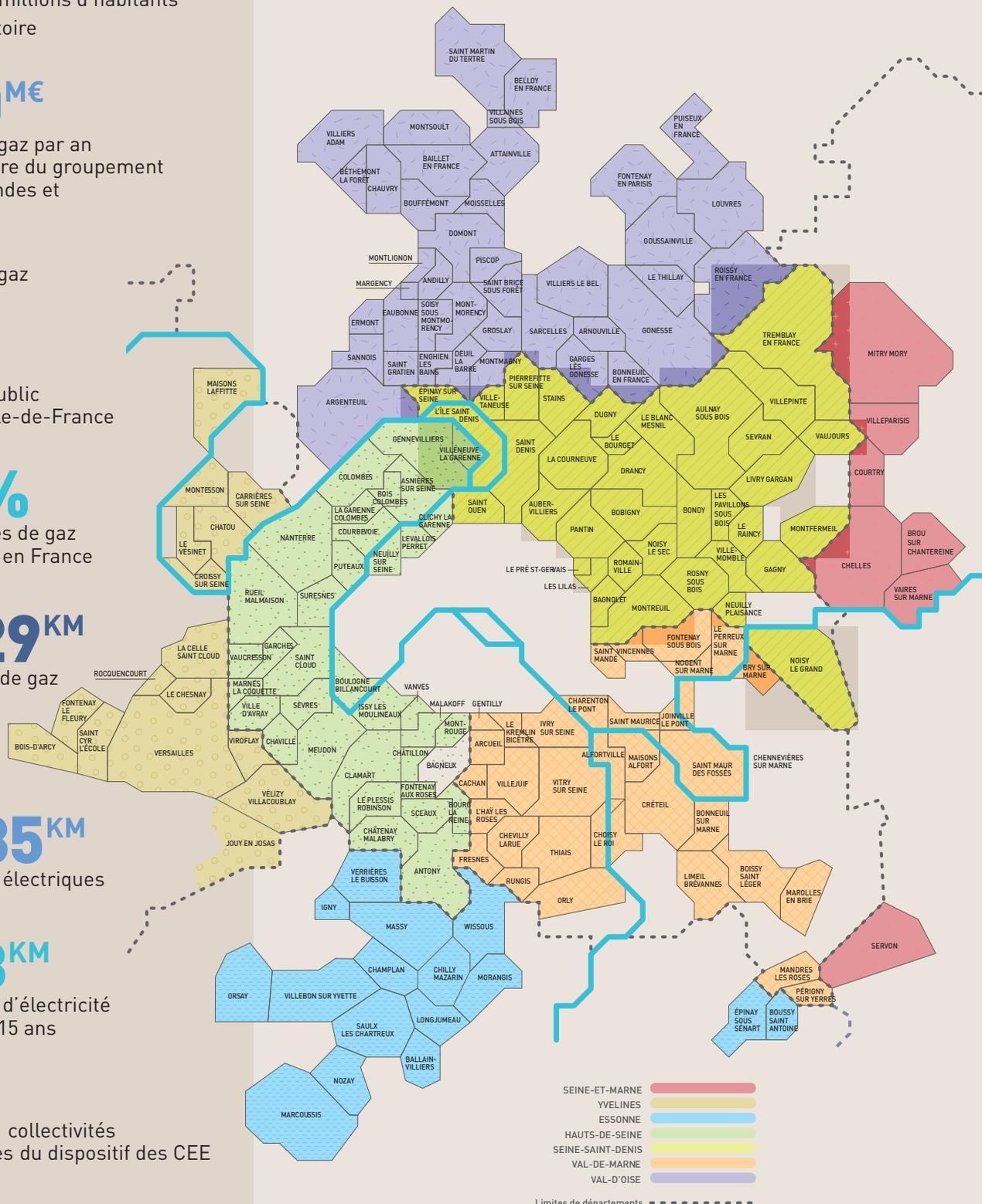
de réseaux d'électricité enfouis en 15 ans

185

collectivités bénéficiaires du dispositif des CEE

1 050 000 €

de CEE versés aux bénéficiaires



- SEINE-ET-MARNE
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS-DE-SEINE
- SEINE-SAINT-DENIS
- VAL-DE-MARNE
- VAL-D'OISE

Limites de départements - - - - -

Une mission d'intérêt général



En dépit des profondes mutations que connaît le paysage énergétique français depuis plusieurs années, la distribution du gaz et de l'électricité demeure un service public communal, principalement organisé sous le régime de la concession. Créé en 1904, le Sigeif est l'autorité organisatrice pour la distribution de l'énergie sur un territoire de 186 collectivités (5,5 millions d'habitants). À ce titre, le Sigeif exerce un contrôle technique et financier des réseaux ainsi que de la bonne exécution des missions de service public dévolues à ses concessionnaires, GRDF, Enedis et EDF Commerce.

Garant de la sécurité, de la continuité et de la qualité de l'approvisionnement des communes en gaz naturel et en électricité, le Sigeif assure ainsi l'égalité d'accès de tous les Franciliens à ce service public local de l'énergie.

Le Sigeif est administré par un organe délibérant, le Comité d'administration, au sein duquel chaque commune est représentée par un délégué titulaire, assisté d'un suppléant, élu par le conseil municipal. Le Comité d'administration met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat.

Président du Sigeif, Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, forme, avec les quinze vice-présidents du Bureau, l'exécutif du Sigeif.

Au-delà de ses missions historiques, le Sigeif a toujours cherché à anticiper et à adapter ses services aux exigences du moment. Ainsi, au lendemain de la grande tempête de 1999, le Sigeif a créé un service de maîtrise d'ouvrage chargé des travaux d'enfouissement des lignes électriques, coordonnés avec ceux portant sur l'éclairage public et les communications électroniques.

Pionnier dans le groupement de commandes de gaz

De même, à la suite de l'ouverture progressive des marchés de l'énergie à la concurrence en 2004, le Sigeif a été le premier syndicat d'énergie à coordonner un groupement de commandes pour l'achat de gaz pour les collectivités locales.

Acteur du développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables

Afin d'anticiper la loi sur la «transition énergétique pour la croissance verte», le Sigeif a rénové ses statuts en 2014. Si le socle de ses missions historiques a, bien entendu, été réaffirmé, son champ d'intervention est désormais élargi afin d'accompagner ses membres dans le développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables et de systèmes performants, en termes d'efficacité énergétique.



Contrôle technique et financier des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité

Les réseaux de gaz et d'électricité sont la propriété des communes et, par délégation, celle du Sigeif, qui les représente. De leur fiabilité dépendent la qualité et la sécurité de la distribution de ces énergies dans les foyers franciliens.

De la qualité des produits à la valeur comptable des ouvrages

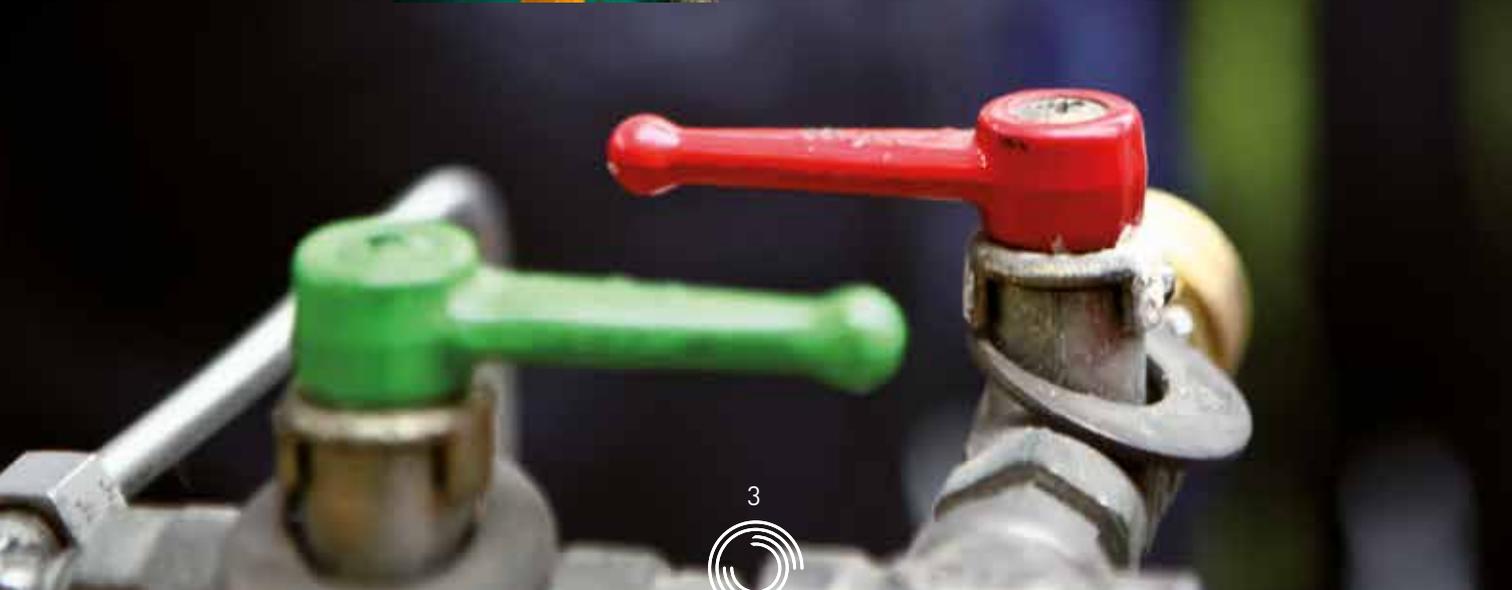
Le Sigeif assure le contrôle technique et financier des gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité. Les principaux points de contrôle, aussi bien pour le gaz que pour l'électricité, portent sur la qualité « physique » des produits distribués, l'état du renouvellement et du renforcement des réseaux, l'analyse des incidents éventuels, l'évolution de la consommation et, point important, l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, patrimoine des collectivités.

Collecte, contrôle et reversement de la TCFE aux communes adhérentes

Au lendemain de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence, les communes ont dû faire face à un accroissement important du nombre de fournisseurs, rendant la collecte de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) plus lourde et plus complexe à gérer.

Afin de simplifier la tâche de ses communes adhérentes, le Sigeif a mis en place un dispositif pour mutualiser la collecte de cette taxe et en contrôler l'assiette et les montants auprès de l'ensemble des fournisseurs. Aujourd'hui, le Sigeif exerce cette mission pour le compte de 52 communes, auprès de 30 fournisseurs.





Concilier **économies** budgétaires et **protection de l'environnement**

Les mécanismes de péréquation et la réduction des dotations de l'État incitent les villes à rechercher des économies partout où c'est possible. Le Sigeif propose une série de dispositifs qui associent maîtrise de l'énergie, qualité de l'environnement et économies budgétaires.

Travaux d'enfouissement :
la part communale peut être ramenée à 15% ou même à 0%, selon les départements

L'enfouissement des lignes électriques s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine, mais aussi d'assurer la qualité de la desserte et la sécurisation du réseau électrique.

En additionnant la contribution du Sigeif – qui varie de 22 à 27% du montant hors taxes des travaux – à celle du concessionnaire Enedis, la part résiduelle pour les communes peut être ramenée à 15%, ou même être quasiment nulle, en fonction des conventions signées avec les départements.

Éclairage public :
le Sigeif contribue à hauteur de 17,7%

Soutenir l'effort de renouvellement et de modernisation des installations d'éclairage public est également l'une des missions du Sigeif en faveur de l'environnement. Le Sigeif participe à hauteur de 17,7% (valeur 2016) du montant hors taxes des travaux d'éclairage public réalisés par ses communes ou leurs groupements.



Assurer la valorisation optimale des certificats d'économies d'énergie

En investissant dans des programmes spécifiques d'économies d'énergie, les collectivités locales peuvent obtenir des certificats d'économies d'énergie (CEE) et les vendre sur un registre national.

Compte tenu de la complexité du dispositif, le Sigeif propose depuis 2011 un service « clé s en main », qui va de la définition précise du projet d'économies d'énergie envisagé à la vente de ces certificats et à la redistribution des sommes perçues aux communes, au prorata de leurs investissements.

Le seuil de dépôt des certificats ayant augmenté en 2015, le Sigeif et le Sipperec se sont rapprochés afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'établissements publics de valoriser leurs actions en faveur des économies d'énergie.



Syncom : coordination des travaux et mutualisation cartographique

Les travaux visant à entretenir, renforcer ou étendre les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité ou de télécommunications sollicitent une multiplicité d'intervenants. Ils imposent une coordination rigoureuse pour éviter de multiplier les interventions désordonnées sur la voie publique.

Pour aider les communes, le Sigeif, en collaboration avec le Sedif et le Sipperec, a créé l'association Syncom, qui gère une plateforme destinée à suivre au jour le jour les ouvertures et les fermetures de fouilles réalisées par ces syndicats et leurs délégués, Véolia, Enedis et GRDF, également adhérents de l'association.



Accompagner les communes pour accélérer la **transition énergétique**

Le secteur de l'énergie est l'un des plus innovants de l'industrie française : énergies solaire, éolienne, géothermie, biogaz, réseaux de chaleur, cogénération GNV... Il est parfois difficile de s'y retrouver. Le Sigeif accompagne les collectivités locales pour les conseiller, favoriser le développement d'unités de production locale d'énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Veille technologique et expérimentation de solutions innovantes.

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Au-delà de la veille, l'objectif est d'acquérir une expertise solide en mettant en relation le secteur recherche et développement de l'industrie et les besoins des communes, dans le cadre d'expérimenta-

tions concrètes, puis d'en diffuser le retour d'expérience à l'ensemble des adhérents du Syndicat.

Le conseil en énergie partagé : un accompagnement « sur mesure » pour les communes de moins de 10 000 habitants

Retenu en 2013, dans le cadre d'un appel à projets de l'Ademe régionale, le Sigeif a proposé à vingt-deux communes de moins de 10 000 habitants du Val-d'Oise de les accompagner gratuitement pour les aider à maîtriser et suivre leur consommation énergétique. À la suite des résultats obtenus (une réduction de 5 à 10 % de la consommation d'énergie), le Sigeif a décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble de ses communes adhérentes de moins de 10 000 habitants.

Une « boîte à outils » pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il coordonne, le Sigeif propose diverses prestations de conseil et d'aide à la décision aux collectivités permettant d'optimiser l'efficacité énergétique de leur patrimoine bâti et/ou d'expertiser des projets dans le neuf. À l'issue d'un appel d'offres, le Sigeif a retenu un bureau d'études pour prendre en charge ces prestations. Les communes peuvent bénéficier d'un prix compétitif en utilisant directement le marché à bons de commande attribué par le Sigeif.

Production locale d'EnR et autoconsommation

Le Sigeif accompagne les projets de ses communes membres pour la production d'énergies renouvelables et d'autoconsommation (faisabilité, AMO...).

C'est le cas, par exemple, d'études de faisabilité menées pour un projet photovoltaïque en autoconsommation sur des bâtiments de GPSO, ou encore pour la récupération de chaleur sur un puits d'eau potable à Orsay.

Pompe à chaleur gaz à absorption installée sur le toit d'une crèche par la ville de Tremblay-en-France, en partenariat avec le Sigeif et GRDF.



EnR. Un grand projet du Sigeif : la ferme photovoltaïque de Marcoussis

Depuis 2016, le Sigeif conduit, avec la ville de Marcoussis, une série d'études visant à implanter, aux abords de l'autoroute A10, sur un terrain en friche à l'écart de l'agglomération, une ferme photovoltaïque.



Il s'agit d'un terrain de 30 ha qui pourrait accueillir 62 900 panneaux en silicium cristallin sur structures fixes pour une puissance de 24 MWc (mégawatts-crête). La production attendue est de 27 000 MW/h par an, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 11 000 habitants.

En outre, les moutons étant une solution économique et écologique pour « tondre » l'herbe, le terrain deviendra un champ d'élevage d'ovins

Coût estimé de l'opération : 19,5 millions d'euros

Le coût total de l'opération est estimé à 19,5 millions d'euros. Courant 2017, le Sigeif a consulté trois entreprises avant de retenir le dossier de La Compagnie du Vent, devenue Engie Green, filiale d'Engie.

Le projet sera développé par une société de projet dont le Sigeif et Engie Green détiendront respectivement 40 et 60% du capital. À terme, cette société, qui fera par ailleurs appel au financement citoyen, pourra s'ouvrir à d'autres collectivités.

Ce projet s'inscrit dans un appel d'offres de la CRE dont le résultat est attendu en début d'année 2019.

Élaboration et suivi du PCAET, PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

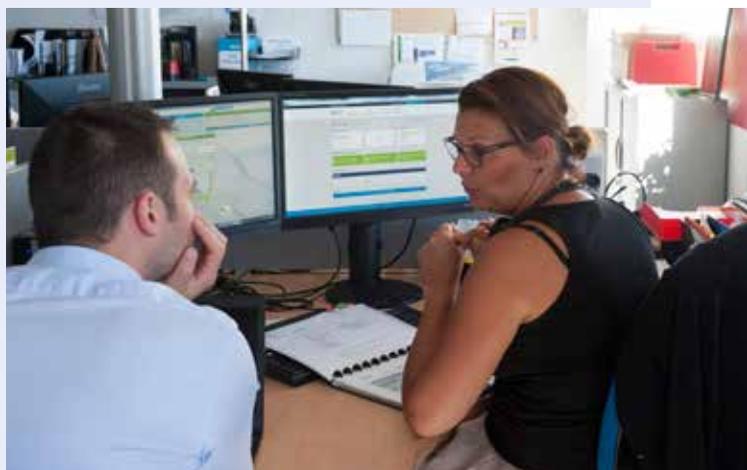
La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 impose à tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Dès décembre 2015, le Sigeif a mis en place une commission consultative paritaire (CCP) destinée à accompagner les EPCI franciliens dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de ces plans. À ce jour, trois territoires, représentant une population de près de 300 000 habitants, se sont engagés dans cette démarche : la communauté de communes Carnelle Pays de France (95), la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77) et la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95).

Le Sigeif intervient dans l'élaboration et le suivi des plans climat-air-énergie territoriaux

Le rôle du Sigeif n'est pas de se substituer aux EPCI, mais de les accompagner lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur PCAET. Le Sigeif coordonne un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de sélectionner le ou les prestataires nécessaires et mobilise l'ensemble

de ses ressources internes pour copiloter la procédure d'élaboration du PCAET. Selon les besoins, le Sigeif peut intervenir dans l'amélioration énergétique du patrimoine bâti, contribuer au développement de la mobilité propre sur le territoire concerné ou développer toutes initiatives en lien avec ses compétences et les politiques des territoires concernés.



Développer des **stations GNV et bio-GNV** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France

Le GNV et le bio-GNV séduisent aujourd'hui les transporteurs routiers pour leurs performances économiques et leurs vertus écologiques. Malheureusement, en France, le développement de la mobilité GNV et bio-GNV est encore limité à cause, notamment, de l'insuffisance de l'offre de stations d'avitaillement des véhicules.

Afin de pallier cette carence, le Sigeif a, avec la ville de Paris, GRDF et le groupe La Poste – avec le soutien financier de la région Île-de-France – établi un partenariat pour développer un réseau de stations-service publiques en Île-de-France.

La première station de ce réseau a été ouverte par le Sigeif en novembre 2016 sur le port autonome de Bonneuil-sur-Marne (94). Disposant de quatre pistes,

sur une superficie de 4 000 m², cette station est, à ce jour, la plus grande station publique d'avitaillement de GNV et bio-GNV en France.

Elle est ouverte 24 heures sur 24 à tous les véhicules de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Son exploitation a été confiée à la société Endesa, dans le cadre d'une délégation de service public.

Objectif : créer une dizaine de stations en moins de cinq ans

Pour construire un véritable réseau, le Sigeif a créé Sigeif Mobilités, une société d'économie mixte locale qui porte un investissement global d'une

quinzaine de millions d'euros. Elle a pour objet la création d'une dizaine de stations dans les cinq prochaines années.

La Caisse des dépôts accompagne ce projet d'envergure, qui est soutenu par la région Île-de-France et de grands syndicats techniques franciliens tels que le Sycotm, le Siaap et le Siom de la Vallée de Chevreuse et GRTgaz développement (filiale de GRTgaz), premier gestionnaire de réseau de transport de gaz.

Sigeif Mobilités, partenaire de la « station du futur »

En mai 2017, Sigeif Mobilités a signé un contrat avec Haropa-Ports de Paris pour la mise à disposition d'un terrain de 5 000 m² sur le port de Gennevilliers, où sera construite une deuxième station GNV/bio-GNV.

Cette station sera exploitée par Total. Destinée aux poids lourds et ouverte 365 jours par an et 24 heures sur 24, elle comptera quatre pistes, permettant ainsi d'avitaillement simultanément autant de véhicules. Elle ouvrira ses portes au printemps 2019.

Une troisième ouvrira, à Wissous, mi-2019. Parmi les projets de Sigeif Mobilités figure également la construction, au niveau du pont de Grenelle, à Paris, d'une station multi-énergies (essence, électricité, GNV, bio-GNV et hydrogène). Cette « station du futur » devrait ouvrir en 2022.





Aux côtés de Sogaris, Air liquide, Total, Enedis et GRDF, Sigeif Mobilités a été retenue pour l'aménagement d'une station-service multi-énergies sur l'actuel parking du pont de Grenelle, à Paris.

Cette « station du futur » proposera un approvisionnement pour tous les véhicules (automobiles, camions et bateaux) dans toutes les énergies « propres » (GNV, bio-GNV, électricité et hydrogène).



➤ **Le bio-GNV, l'avenir du GNV**

Les véhicules roulant au GNV émettent 20% de CO₂ en moins dans l'atmosphère que les véhicules à essence, et très peu de particules fines, d'oxydes d'azote ou autres polluants. L'utilisation plus systématique du GNV dans les transports permettrait donc de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Les véhicules au GNV ne dégagent aucune odeur, aucune fumée et sont deux fois moins bruyants que les véhicules diesel. Carburant entièrement renouvelable, le bio-GNV permet non seulement de réaliser des économies d'énergies mais, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 80%, par rapport aux carburants traditionnels, il est encore plus écologique que le GNV!

Dans la mesure où il peut être produit localement, il contribue à rendre les territoires plus autonomes énergétiquement et à développer une économie circulaire.



➤ **Vers une production locale de biogaz**

Aux côtés du Syctom et de GRDF, le Sigeif a signé une convention d'étude avec la ville de Paris, la ville de Gennevilliers, Haropa-Ports de Paris, la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France et le Groupement national de la restauration pour développer, sur le port de Gennevilliers, un ambitieux projet d'unité de production de biogaz par valorisation des déchets organiques.



Groupement d'achat de gaz : acheter mieux et moins cher

Dès 2004, le Sigeif a été le premier syndicat intercommunal à créer et coordonner un groupement d'achat de gaz. Il permet, aujourd'hui, à près de 500 acheteurs franciliens, soit plus de 11 000 points de livraison, de réduire leur facture d'énergie.

Avec un peu plus de 3 TWh et un marché de 150 millions d'euros par an, le Sigeif est l'un des trois plus gros acheteurs publics de gaz sur le marché français et le premier en Île-de-France.

Des gains allant de 23 à 32 %

Ces dernières années, chaque appel d'offres a suscité la réponse d'une dizaine des plus grands fournisseurs de gaz présents sur le marché des clients publics. Ils ont généré d'importantes économies pour les adhérents du groupement.

Comparés aux tarifs réglementés (qui ne sont plus proposés aux collectivités que pour leurs plus petits sites), les prix obtenus font apparaître des gains allant de 23 à 32%. Rompant avec les habituels contrats de deux années, le Sigeif a, pour la première fois en 2016, conclu des marchés de gaz de trois ans.

Un travail simplifié pour les services achat

En centralisant les besoins des acheteurs publics au sein d'une procédure unique, les appels d'offres du Sigeif permettent non seulement de profiter d'un effet de masse important, mais aussi de simplifier le travail des services d'achat en toute sécurité, tant sur le plan financier que sur le plan juridique. En outre, ce groupement de commandes donne accès à diverses prestations de conseil et d'aide à la décision en matière d'efficacité énergétique.





Un service gratuit de suivi des consommations

Les membres du groupement de commandes du Sigeif bénéficient gratuitement d'un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations appelé Calyptéo. Ce service permet un suivi global technique et financier des sites, avec des bilans mensuels et annuels. Consultable sur Internet, Calyptéo est alimenté par chaque fournisseur d'énergie attributaire d'un ou de plusieurs lots et par les données journalières de consommation fournies par GRDF.

S'informer pour acheter mieux

Dans un domaine aussi complexe et évolutif que l'énergie, tout acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats. Dans cette optique, le Sigeif organise régulièrement des sessions d'information avec les membres de son groupement, ainsi que des groupes de travail spécifiques. Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, indexation, biométhane, etc.).



Au cœur de la **transition énergétique** en Île-de-France

Le Sigeif membre du Pôle énergie Île-de-France

Dans le cadre du salon de l'Amif (association des maires d'Île-de-France) de mars 2017, les présidents des cinq grands syndicats franciliens d'énergie (le Sigeif, le Sipperec, le SDESM, le Sey 78 et le SMDEGTVO) ont signé une convention constitutive du Pôle énergie Île-de-France.

L'ambition de ce pôle est d'optimiser, de rationaliser et de coordonner l'action de ces syndicats sur leurs territoires respectifs. Les signataires de cette convention entendent mettre ainsi à la disposition de la Région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006.

Plus généralement, il s'agit de favoriser la mise en commun de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.

Le Sigeif est associé aux services urbains du Grand Paris

À l'occasion de la COP 21, le Sigeif s'est rapproché du Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), du Syctom (Agence métropolitaine des déchets ménagers), du Sedif (Syndicat des eaux d'Île-de-France), du Sipperec (Syndicat intercommunal de

la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) et de l'EPTB Seine Grands Lacs, réunis sous la bannière des services publics du Grand Paris. Il s'agit, pour ces grands syndicats intercommunaux, de conjuguer leurs expertises, leur ingénierie humaine et industrielle pour construire une métropole durable et résiliente.

Depuis 2016, les syndicats organisent tous les ans un stand commun lors du salon de l'Amif.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il coordonne, le Sigeif propose à ses membres diverses prestations de conseil et d'aide à la décision permettant d'améliorer la performance énergétique de leur patrimoine bâti, d'étudier la mise en place d'énergies renouvelables, d'analyser la qualité de l'air intérieur, d'expertiser les projets dans le neuf.



Le Sigeif fournit des outils d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'efficacité énergétique

- Mise en place depuis 2006.
- Marché en cours depuis août 2017 sur 2+2 ans.
- Plus d'un million d'euros de prestations commandées annuellement par les membres.
- Cahier des charges établi après enquête et groupe de travail composé de membres.



Des prestations d'un haut niveau d'exigence technique et facilement accessibles, à des prix compétitifs

- Le groupement de commandes du Sigeif permet à ses membres d'accéder à des prestations de conseil et d'aide à la décision à des **prix compétitifs**, simplement en émettant directement un bon de commande auprès du prestataire désigné par le Sigeif.
- 28 prestations disponibles au catalogue, permettant de couvrir l'essentiel des besoins.

Sur le patrimoine bâti existant :

- **Volet exploitation** : aide à la passation de marchés d'exploitation, diagnostic de l'exploitation, suivi de l'exploitation (sur une ou plusieurs années), équilibrage des réseaux hydrauliques.
- **Volet MDE** (efficacité énergétique) : pré-diagnostic énergétique, audit énergétique, thermographie de façade, plan pluri-annuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF).
- **Volet EnR** : étude solaire thermique, étude chaufferie bois, étude photovoltaïque.
- **Qualité de l'air intérieur** : évaluation des moyens d'aération, campagne de mesure des polluants.

Sur le patrimoine neuf et les rénovations lourdes :

- **Volet programmation** : assistance à la programmation, assistance au choix du projet, étude de faisabilité des approvisionnements en énergie, AMO préalable à un marché global de performances, assistance pour la mise en place du BIM.
- **Volet conception** : accompagnement aux phases de la conception, simulations thermiques dynamiques.
- **Volet exécution** : formation des acteurs du chantier, contrôle des points clés par le biais de visites sur le chantier, mesure de perméabilité à l'air, contrôle du bâti par thermographie.
- **Volet réception** : suivi du bâtiment post-réception, contrôle des performances par l'IPMVP.

28

PRESTATIONS
DISPONIBLES
AU CATALOGUE



COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

- Accès ouvert à tous les membres du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique.
- Le prestataire établit un devis sur la base du bordereau de prix du marché passé par le Sigeif.
- Le membre émet un bon de commande et paie les prestations directement au bureau d'études.



Guillaume Champvillard



01 44 13 93 09



www.achat-gaz.fr
groupement-de-commandes@sigeif.fr



64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris. Téléphone + 33 [0]1 44 13 92 44

www.sigeif.fr

ZOOM SUR LES SUBVENTIONS EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SIGEIF



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif peut participer financièrement à l'aide à la décision des communes adhérentes (diagnostics thermiques et diagnostics de parcs automobiles) et à l'acquisition d'équipements vertueux (stations de compression GNV communales, vélos à assistance électrique pour le personnel communal et panneaux solaires thermiques).

AIDE À LA DÉCISION			
	POURCENTAGE DU MONTANT HT	PLAFOND	DATE ET N° DÉLIBÉRATION
Diagnostic thermique	25 %	500 €/bâtiment	9 février 2009 - n° 09-07
Diagnostic de parc automobile municipal	25 %	5 000 €	22 juin 2009 - n° 09-18

AIDE À L'ACQUISITION			
	POURCENTAGE DU MONTANT HT	PLAFOND	DATE ET N° DÉLIBÉRATION
Station de compression GNV	20 %	10 000 €	22 juin 2009 - n° 09-18
Vélos à assistance électrique Communes adhérentes électricité et vélos pour personnel communal	-	300 €/unité	22 juin 2009 - n° 09-18
Installation de panneaux solaires thermiques	20 %	10 000 €	22 juin 2009 - n° 09-19



Le Sigeif soutient les technologies innovantes dont l'efficacité a été prouvée

• 2017

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de plusieurs pompes à chaleur gaz à absorption (PAC). Le Sigeif, associé à GRDF, prend en charge 70% des surcoûts d'installation de ces équipements, dans la limite de 26 000 euros par collectivité.



COMMENT OBTENIR DES SUBVENTIONS EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA PART DU SIGEIF ?

- Il suffit de faire une demande au Sigeif par courrier accompagné de l'engagement correspondant de la commune (bon de commande, acte d'engagement...).
- Le Sigeif étudie l'éligibilité du dossier et confirme son accord.
- La subvention est versée en une seule fois, à la remise des pièces justificatives (facture acquittée, attestation de paiement visée par le comptable public indiquant la date de paiement effectif, titre de recette de la commune correspondant au montant de la subvention).



Diana Rocaspana



01 44 13 93 07



diana.rocaspana@sigeif.fr

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

À la suite de la tempête de décembre 1999, et conforté en tant qu'autorité organisatrice de la distribution dans ses prérogatives de maître d'ouvrage par le législateur de 2000*, le Sigeif a décidé d'agir pour supprimer les lignes aériennes.

18 km

DE LIGNES ÉLECTRIQUES
ENFOUIS PAR AN*



En 16 ans, le Sigeif a réalisé l'enfouissement de plus de 253 km de lignes aériennes

- Création du service en 2000.
- 253 km de lignes aériennes enfouis à fin 2016.
- Rythme de 18 km par an en moyenne depuis 2010.
- Le Sigeif assure la coordination des travaux d'enfouissement sur la quasi-totalité des communes adhérentes (59 sur 64) réparties sur 7 départements.
- Montant total des investissements réalisés en 16 ans : 57 millions d'euros.



La part communale peut être ramenée à 15 ou même 0% du montant global, selon les départements

- En améliorant les caractéristiques techniques des réseaux, l'enfouissement des lignes aériennes constitue un facteur de **sécurisation et d'amélioration de la qualité** de la distribution de l'électricité.
- Il permet également d'**améliorer l'environnement et l'esthétique urbaine** défigurés par les lignes aériennes.
- La suppression des poteaux permet de **rendre praticables les trottoirs** aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes.
- La contribution du Sigeif représente 22 à 27% du montant hors taxes des travaux. La TVA, quant à elle, est intégralement récupérée par le Syndicat. À cette contribution, il faut ajouter la participation d'Enedis, qui peut aller de 40 à 50% (50% pour les sites classés) du montant hors taxes. Le Sigeif a également signé une convention avec certains départements, qui permet par ailleurs d'accéder à des subventions complémentaires. La part communale peut ainsi être ramenée de 15 à 0%, en fonction des départements.



Éclairage public : le Sigeif contribue à hauteur de 17,8%

Le Sigeif rembourse plus de 17% du montant hors taxes de tous les travaux d'éclairage public réalisés par les communes ou leur groupement, notamment dans le cadre d'enfouissement de réseaux, sur présentation des justificatifs.

Nota bene. Pour moderniser leur réseau d'éclairage public, certaines communes ont recours à un tiers par le biais d'un partenariat public-privé (PPP). Dans le cadre de la loi du 17 février 2009, le Sigeif a obtenu que ces collectivités puissent continuer à bénéficier de la part de la redevance d'investissement qu'elles auraient perçue, normalement, pour des travaux identiques sur le réseau d'éclairage public effectués sous maîtrise d'ouvrage public.

...

* Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AVANTAGES ?

- Les enfouissements s'effectuent **à la demande des communes**. Le Sigeif rédige les conventions, passe les marchés puis assure le suivi et la réception des chantiers.
- Chaque année, **en juillet**, les communes sont sollicitées par le Sigeif aux fins d'établir un programme d'intervention, qui sera validé par Enedis.
- La commune décide de transférer temporairement au Sigeif sa maîtrise d'ouvrage relative aux installations d'éclairage public et aux infrastructures de communications électroniques, au vu d'une approche budgétaire qui sera précisément arrêtée après la réalisation des études de projet et avant l'engagement des travaux.



Lenny Collet



01 44 13 93 16



lenny.collet@sigeif.fr

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

...



Syncom : **coordination des travaux**

Les travaux visant à entretenir, renforcer ou étendre les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité ou de télécommunications sollicitent une multiplicité d'intervenants. Ils imposent une coordination rigoureuse pour éviter de multiplier les interventions désordonnées sur la voie publique.

Pour aider les collectivités d'Île-de-France, le Sigeif, en collaboration avec le Sedif et le Sipperec, a créé l'association Syncom, qui gère un site Internet destiné à suivre au quotidien les ouvertures et les fermetures de fouilles réalisées par ces syndicats et leurs délégataires Veolia, Enedis et GRDF, également adhérents de l'association.

Ce service historique s'est développé pour permettre la mutualisation, entre collectivités et exploitants de réseaux, de fonds de plans topographiques (conformes au standard du « plan de corps de rue simplifié »), de données de caractérisation des enrobés (amiante et HAP) et de données « métiers » relatives à la voirie.

Syncom

Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33(0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr

COLLECTE ET CONTRÔLE DE LA TCFE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), qui se substitue depuis 2010 à l'ancienne taxe locale sur l'électricité, est directement prélevée sur la facture des particuliers et des entreprises par les fournisseurs d'électricité, qui doivent ensuite la reverser aux communes. La perception de cette taxe s'est complexifiée pour les communes du fait de la multiplication du nombre de fournisseurs d'électricité. C'est pourquoi le Sigeif a créé un service spécialement dédié afin de mutualiser les opérations de collecte et de contrôle.

52

COMMUNES ADHÉRANT
AU DISPOSITIF

30

FOURNISSEURS
CONTRÔLÉS



Le Sigeif collecte, contrôle et reverse la TCFE aux communes adhérant au dispositif

- Nombre de fournisseurs contrôlés : 30.
- Nombre de communes adhérant au dispositif : 52.
- Montant de la taxe reversée aux communes : 21 millions d'euros.*



Le Sigeif sécurise la perception de la taxe au profit des communes

- **Une gestion simplifiée** : aussi bien pour les fournisseurs que pour les communes, qui peuvent ainsi s'exonérer des formalités administratives induites par les fréquentes évolutions réglementaires du dispositif.
- **Un rendement sécurisé** : la vérification systématique des déclarations est réalisée par les agents du Sigeif, permettant de détecter d'éventuelles anomalies.
- **Un contrôle rigoureux et approfondi** : au-delà du contrôle continu des déclarations, le Sigeif pratique, depuis 2015, un contrôle sur pièces directement chez les fournisseurs.

* Chiffres 2017.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

- Pour bénéficier de ce dispositif, la commune doit adopter une délibération concordante avec celle du Sigeif.
- Un modèle de délibération et de rapport de contrôle est téléchargeable sur le site Internet du Sigeif.
- Le Sigeif prélève 1% du montant de la taxe pour couvrir ses frais de gestion (à noter que dans l'ancien dispositif - TLE -, les fournisseurs prélevaient 2% de la taxe au titre des frais de déclaration et de versement).



Loubna Barrère



01 44 13 93 03



loubna.barrere@sigeif.fr

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VEILLE TECHNOLOGIQUE



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Sigeif exerce une veille permanente dans le domaine des technologies émergentes. Au-delà de la veille, l'objectif est d'acquérir une expertise en mettant en relation le secteur recherche et développement et les besoins des communes dans le cadre d'expérimentations concrètes sur le terrain, puis d'en diffuser le retour d'expérience à l'ensemble des adhérents du Syndicat.



Le Sigeif met en relation le secteur de la recherche et les besoins des communes

• 2012

Installation d'un **écogénérateur au gaz** dans un bâtiment administratif de Nanterre, en partenariat avec GRDF.

Résultats : l'électricité générée par l'écogénérateur permet de couvrir un tiers des besoins électriques annuels du site. 80% de l'électricité produite sont autoconsommés.

• 2013

Installation d'une **pompe à chaleur gaz à absorption** dans une crèche de Tremblay-en-France, en partenariat avec GRDF.

Résultats : diminution de la facture de gaz naturel de l'ordre de 50%, par rapport à l'ancienne chaudière et besoins de chauffage couverts à 80%. Les résultats de l'expérimentation s'avérant très satisfaisants, le Sigeif et GRDF ont décidé de subventionner cette technologie à partir de fin 2017 (voir fiche « Zoom sur les subventions efficacité énergétique »).

• 2015

Expérimentation d'une **pile à combustible**, dans le cadre d'un projet lancé par le centre de recherches d'Engie (Crigen) visant à installer 1000 piles à combustible en Europe.

Le test a été réalisé jusqu'au 4^e trimestre 2017 dans une école maternelle de Pierrefitte-sur-Seine.

Objectif : exploiter de façon optimisée 5 kW électriques et 7,5 kW thermiques de la pile.

Les résultats seront disponibles en 2018. Le coût est supporté par Engie.

• 2017

Expérimentation en cours d'un module de micro-cogénération dans le groupe scolaire Paul Bert, à Antony, en collaboration avec GRDF.

Objectif : assurer une partie des besoins de chauffage et produire de l'électricité en économisant 20% d'énergie primaire. Résultats disponibles à partir de 2019.

1

EXPÉRIMENTATION
EN COURS



COMMENT S'INSCRIRE DANS CE DISPOSITIF ?

- Le lancement des expérimentations est matérialisé par un **appel à manifestation d'intérêt lancé par le Sigeif** auprès de toutes les communes susceptibles de présenter leur candidature pour un ou plusieurs sites.
- Les expérimentations sont réalisées dans les communes adhérentes, en fonction des besoins et des caractéristiques techniques du site recherché.
- **Le Sigeif soutient en moyenne une ou deux initiatives par an**, la plupart du temps en partenariat avec GRDF. Selon le montage, les partenaires peuvent cofinancer les équipements, l'instrumentation et le suivi des mesures.



Guillaume Dupont



01 44 13 93 00



guillaume.dupont@sigeif.fr

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

L'énergie recouvre une part de plus en plus importante dans les dépenses de fonctionnement des communes et, notamment, des petites communes. Il devient prioritaire aujourd'hui de les maîtriser. Les communes de moins de 10 000 habitants ne disposent pas toujours des moyens suffisants en interne pour mettre en œuvre une véritable politique de maîtrise de l'énergie. C'est pourquoi le Sigeif a créé un service qui leur est spécialement dédié.



Une expertise mise gracieusement à la disposition des villes de moins de 10 000 habitants

- Fruit d'une longue expérience dans le conseil énergétique aux collectivités, le conseil en énergie partagé du Sigeif a été mis au point, dans sa forme actuelle, en 2013, à l'issue d'un appel à projets de l'Ademe.
- Il se déploie, aujourd'hui, dans 22 communes du Val-d'Oise et 18 communes sur cinq autres départements (Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne).
- Après une visite préalable, le conseil en énergie partagé comporte trois volets :
 - > un bilan énergie patrimonial,
 - > un suivi régulier des consommations et des dépenses énergétiques,
 - > une assistance sur les études ou projets menés par les communes dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique et de l'aide à la gestion de l'énergie (isolation thermique des bâtiments, rénovation des installations de chauffage, projets d'énergies renouvelables, travail sur l'éclairage public, campagnes de mesures de température...).
- Grâce à des échanges dynamiques en amont des différents projets, le conseiller en énergie partagé aide également la commune à récupérer des certificats d'économies d'énergie pour valoriser les actions engagées en faveur de la maîtrise de l'énergie.



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

RÉSERVÉ AUX VILLES
DE MOINS DE

10 000

HABITANTS



COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

- La commune doit être adhérente du Sigeif, et sa population ne doit pas excéder 10 000 habitants.
- Elle ne doit pas être déjà engagée dans le même type de dispositif avec d'autres structures (une ALEC, par exemple).
- Après délibération du conseil municipal, la commune volontaire signe une convention de partenariat avec le Sigeif.
- Ce service est **entièrement pris en charge par le Sigeif** et n'engendre pas de surcoût pour la commune. En contrepartie, la commune s'engage à se rendre disponible pour la mission et à valoriser les opérations éligibles aux CEE qu'elle réaliserait sur son patrimoine.

Plus d'infos

[Pour le Val-d'Oise](#)



Thomas Ranger



01 70 69 01 27



thomas.ranger@sigeif.fr

[Pour les autres départements](#)



Zakia Bourakkadi



01 70 69 01 26



zakia.bourakkadi@sigeif.fr

GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE DE GAZ



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

En centralisant les besoins des acheteurs au sein d'une procédure unique, les appels d'offres du Sigeif permettent non seulement de profiter d'un effet de masse important mais aussi de simplifier le travail des services des membres en toute sécurité, sur les plans financier, technique et juridique.



Le Sigeif, un acteur majeur sur le marché du gaz en France

- Création en 2004.
- Une dizaine de consultations effectuées depuis 2006.
- Près de 500 adhérents (entités publiques ou privées), avec un total de plus de 11 000 points de livraison.
- Un marché de plus de 150 millions d'euros par an (représentant un volume de plus de 3 TWh).
- 11 fournisseurs ont participé au dernier appel d'offres (2016).



Un achat optimisé et sécurisé

- Des **prix compétitifs** : à titre indicatif, - 20 % en moyenne par rapport au tarif réglementé en vigueur jusqu'à fin 2015.
- Des marchés attribués sur la base de l'offre la mieux disante (prix et services associés).
- Des **économies** d'échelle par la mutualisation des procédures de consultation et de contrôle du suivi du marché : évolution des prix de règlement, conformité des factures, intercession auprès des titulaires de marché, etc.
- Une **stratégie d'achat** élaborée en concertation avec les membres et les fournisseurs.
- Des **services associés** : suivi des données de consommation, accès aux consommations journalières des sites télé-relevés, services d'efficacité énergétique (voir fiche dédiée).
- Des **supports d'information** et de communication et des modules de formation pour suivre les évolutions du secteur (réunions d'information, groupes de travail, visites de sites, mailings, site Internet, etc.).

1^{ER}

ACHETEUR PUBLIC
DE GAZ
EN ÎLE-DE-FRANCE



COMMENT REJOINDRE LE GROUPEMENT ?

- Le groupement est ouvert à toutes les entités, publiques ou privées : collectivités territoriales, établissements publics locaux ou nationaux, hôpitaux, bailleurs sociaux, structures de droit privé, etc.
- Les membres formalisent leur adhésion par une décision prise selon leurs règles internes (par exemple, une délibération de l'assemblée pour une collectivité).
- Une participation financière est prévue afin de régler les frais afférents au fonctionnement du groupement supportés par le Sigeif.



Guillaume Champvillard



01 44 13 93 09



www.achat-gaz.fr
groupeement-de-commandes@sigeif.fr

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) contraint les vendeurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie, soit en intervenant sur leur patrimoine, soit en incitant leurs clients (dont les collectivités) à le faire en investissant dans des équipements ou programmes spécifiques. En échange, des CEE sont produits et peuvent ainsi être valorisés financièrement.



De la définition du programme d'économies d'énergie à la redistribution des sommes perçues

- Dès 2011, le Sigeif a mis en place pour tous ses adhérents un service « clé en main » allant de la définition précise du programme à la vente des certificats.
- Le seuil de dépôt minimal étant passé de 20 GWh cumac à 50 GWh cumac* en 2015, le Sigeif et le Sipperec ont décidé de se rapprocher afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités et d'établissements publics de se regrouper et de valoriser leurs actions en faveur des économies d'énergie.
- À ce jour, **185 bénéficiaires ont rejoint le partenariat** proposé par le Sigeif et le Sipperec et 1050 000 euros leur ont été redistribués.



Une contribution pouvant aller de 5 à 25% en fonction des dossiers

- Le Sigeif et le Sipperec accompagnent les collectivités très en amont, de la définition précise du programme (conseil en efficacité énergétique) à la constitution, au regroupement et au dépôt des dossiers au pôle national des CEE pour validation.
- Sitôt leur validation par l'État, les CEE sont vendus. Pour la quatrième période, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020, un prix fixe a été contractualisé avec le délégataire d'obligation d'économies d'énergie. Dans un délai de 30 jours, 80% du produit de ces ventes sont reversés aux communes.
- Les CEE peuvent représenter une contribution allant de 5 à 25% de l'investissement, en fonction des dossiers (contribution à laquelle il convient d'ajouter les économies réalisées à long terme par la mise en place des opérations).

Un dispositif mutualisé



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

* Cumac : « CUMulé » sur la durée de vie de l'opération et « ACTualisé », en fonction de la perte d'efficacité dans le temps.

185

BÉNÉFICIAIRES
ONT DÉJÀ REJOINT
LE PARTENARIAT
SIGEIF/SIPPEREC



COMMENT PROFITER DE CE SERVICE ?

- Le dispositif est ouvert à tous les acteurs prévus par la loi (notamment les communes, les structures intercommunales et autres établissements publics, les bailleurs sociaux).
- **Il est important d'adhérer au dispositif le plus tôt possible** afin de prendre en charge les opérations et d'établir les dossiers dans les meilleures conditions.
- Les dossiers des adhérents sont regroupés et déposés au fil de l'eau grâce à un bureau d'études mandaté.

Pour le Sigeif



Guillaume Dupont



01 44 13 93 00



Courriel commun
Sigeif/Sipperec :

cee@sigeif.sipperec.com

ÉLABORATION ET SUIVI DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

La loi de transition énergétique pour une croissance verte d'août 2015 impose à tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de réaliser un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Dès décembre 2015, le Sigeif a mis en place une commission consultative paritaire (CCP) lui permettant d'accompagner les EPCI franciliens dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de ces plans.



Le Sigeif intervient dans l'élaboration et le suivi des plans climat-air-énergie territoriaux

Le rôle du Sigeif n'est pas de se substituer aux EPCI, mais de **les accompagner au moment de l'élaboration** et de la mise en œuvre de leur PCAET.

Début 2017, le Sigeif a lancé une enquête auprès des 11 EPCI franciliens membres de la CCP (commission consultative paritaire) afin d'évaluer leurs besoins et de rédiger la convention de collaboration. À l'issue de cette phase, trois territoires, représentant **une population de près de 300 000 habitants**, se sont engagés dans la démarche : la communauté de communes Carnelle Pays de France (95), la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (77) et la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (95).



Phase d'élaboration

Lors de la phase d'élaboration, le **Sigeif coordonne un marché** d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de sélectionner le (ou les) prestataire(s) pour la mission puis mobilise ses ressources internes pour copiloter la procédure d'élaboration du PCAET. Cela afin de faciliter les échanges entre le prestataire désigné et l'EPCI et de **veiller au respect des conditions du marché**, notamment en matière de qualité de prestation. En outre, le Sigeif participe aux réunions de travail et vérifie et valide la pertinence des documents produits. Enfin, il facilite l'accès aux différentes données disponibles et subventions possibles. Il assure également le suivi du PCAET, une fois ce dernier adopté, en collaboration avec l'EPCI.



Phase de suivi

Au moment de la mise en œuvre du PCAET, **le Sigeif intervient selon les besoins**, au niveau de l'amélioration énergétique du patrimoine bâti par la mise en place de différents outils ou dispositifs (CEE, CEP, AMOA efficacité énergétique du groupement de commandes d'achat de gaz, expérimentations de solutions innovantes, subventions aux communes adhérentes, AMOA sur des projets EnR...).

D'autre part, à travers ses investissements dans le développement de stations publiques d'avitaillement GNV/bio-GNV, le Sigeif peut contribuer au développement de la mobilité propre sur le territoire concerné. De même, il peut être amené à **développer d'autres initiatives** en relation avec ses compétences et les politiques des territoires concernés.

3

EPCI DÉJÀ ENGAGÉS
DANS CETTE DÉMARCHE
AVEC LE SIGEIF



COMMENT PROFITER DE CET ACCOMPAGNEMENT ?

- Le Sigeif passe une convention avec les EPCI membres de la CCP souhaitant être accompagnés.
- Cette convention prévoit une participation financière correspondant au défraiement d'une partie des prestations du Sigeif.
- Elle comporte une partie fixe, calculée au prorata du nombre d'habitants sur le territoire, et une partie variable en fonction du montant des prestations commandées par l'EPCI.



Pascaline Galy



01 70 69 01 20



pascaline.galy@sigeif.fr

